



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

DIRECTION DES ROUTES  
SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX DE ROUEN  
Réf. : 783/SETR/GB/CGU/032.2020

## RD6015-926-33 POTEAU D'ALLOUVILLE

Réunion du 15 juin 2020

Noms des participants	Organismes / Entreprises
<b>M. CACHIA (en visioconférence)</b>	DREAL Normandie – Chargé de l'expertise et de l'évaluation environnementale des projets d'infrastructures de transports terrestres
<b>M. HONORE</b>	DDTM de Seine-Maritime – Bureau Police de l'Eau
<b>M. DEGENNE</b>	Direction des Routes – Service Hydraulique
<b>Mme REDOUANI</b>	Direction des Routes – Service Études et Travaux de ROUEN
<b>Mme DUBUISSON</b>	Direction des Routes – Service Études et Travaux de ROUEN
<b>M. DONY</b>	Direction des Routes – Service Études et Travaux de ROUEN
<b>Mme BENOIT (en visioconférence)</b>	Direction des Routes – Service Études et Travaux de ROUEN

Diffusions	
<b>M. PREVOT</b> – DR – Directeur Adjoint	<b>M. FOLLIGNE</b> – DR - Agence de CLERES
<b>M. DOUDOUX</b> – DR - SH	Participants

### **Objet de la réunion : Concertation avec le Bureau Police de l'Eau et la DREAL sur le nouveau parti d'aménagement**

#### ➤ **Présentation du projet**

Le réaménagement de l'échangeur du Poteau d'ALLOUVILLE avait fait l'objet d'une première réunion avec les services de l'État le 22 janvier 2019 et avait permis de recueillir leurs préconisations.

Le parti d'aménagement qui avait été présenté a fait l'objet d'études plus poussées, et les résultats de ces études (notamment diagnostic chaussées et exploitation de chantier) ont amené la Direction des Routes (DR) à proposer un nouveau parti d'aménagement, sur lequel elle souhaite échanger avec les services de la DDTM et la DREAL.

Ce nouveau parti d'aménagement privilégie la mise en place d'un unique giratoire permettant de relier les quatre branches de l'échangeur, en lieu et place de l'ouvrage d'art sous la RD6015. Trois des bretelles d'entrée/sortie actuelles seront démolies ; il est prévu d'utiliser en partie les emprises ainsi libérées pour l'assainissement du giratoire, qui privilégiera au maximum les solutions aériennes (fossés, bassin, noues) plutôt qu'enterrées. La dernière bretelle pourrait devenir une voie d'accès privative à l'entreprise LINEX.

Le projet ne modifiera pas le fonctionnement des bassins versants, naturels ou routiers, sur le site, mais permettra d'améliorer la situation en dépolluant et tamponnant les eaux de ruissellement de la chaussée. L'exutoire du réseau d'assainissement pourrait être le bassin

existant au Nord du site le long de la RD926. Celui-ci recevant très majoritairement des eaux du bassin versant naturel, il sera transféré au Syndicat Mixte de Bassin Versant.

Le bilan de l'imperméabilisation sur le site est très positif (environ 5000m<sup>2</sup> de surface désimperméabilisée).

Une étude faune-flore vient de démarrer concernant les espaces boisés situés dans l'échangeur ; les résultats de cette étude amèneront une décision sur le devenir de ces espaces.

Par ailleurs, la direction des routes prendra contact avec SNCF pour leur présenter le projet.

#### ➤ **Évaluation Environnementale**

La DREAL indique qu'une demande d'examen au « cas par cas » sera nécessaire pour ce projet. Elle recommande de déposer le dossier de cas par cas au plus tôt en développant les mesures de type « éviter » et « réduire » et si seulement c'est nécessaire « compenser » (qui entraînerait de fait une soumission à E.E).

L'étude faune-flore est un plus, mais le dossier cas par cas peut être déposé sans en attendre les résultats (*édit hors réunion*).

#### ➤ **Dossier Police de l'Eau**

La DDTM est en accord avec le principe d'assainissement proposé dans le cadre du projet. Le projet modifiant uniquement l'existant, un nouveau dossier Loi sur l'Eau ne paraît pas nécessaire, seul un porter-à-connaissance pourra être transmis à la DDTM. Le projet permet l'amélioration de la situation existante.

Cependant, si l'examen du dossier cas par cas amène à conclure à la nécessité d'une étude d'impact, un dossier d'autorisation environnementale devra être déposé sur ce projet.

La DDTM conseille de réaliser des mesures de perméabilité afin d'étudier la possibilité de fonctionner uniquement en infiltration pour le bassin versant routier, sans rejet dans le bassin existant. De plus, elle souhaite que soit précisé dans le porter-à-connaissance l'impact du projet sur le bassin versant à l'aval.

La DDTM recommande qu'un aménagement de type merlon ou des aménagements paysagers soient mis en place le long de la RD6015 au Sud-Ouest, afin de masquer l'entreprise Linex et le raccordement de l'ancienne bretelle.

Enfin, les mesures prévues sur les zones déconstruites et le devenir des délaissés seront à préciser, ainsi que leur éventuel impact sur le ruissellement des eaux sur le site.

La DR proposera une nouvelle réunion d'échanges lorsque le projet sera plus avancé, notamment le volet hydraulique.